

11 INT 589



Grand Conseil - Secrétariat général
Pl. du Château 6 - 1014 Lausanne

Déposé le 24 JAN. 2012

Soigné le _____

Interpellation

Abeilles, miel et Bayvarol

Pour protéger les ruches du varroa, certains apiculteurs utilisent du Bayvarol, mais il faut le faire avec précaution. Ce produit de la maison BAYER contient de la fluméthrine, utilisée parfois en association avec d'autres substances, contre les infestations par les tiques et les puces chez le chien, mais à éviter pour les chats.

En septembre 2011, les fournisseurs en matériel apicole du canton se sont retrouvés en rupture de stock de ce produit qui doit être placé dans les ruches à la fin de l'été et à l'automne pour tuer les varroas.

On peut se demander qui a bien pu acheter l'année dernière de telles quantités de ce produit pas totalement innocent pour des insectes ni peut-être pour le miel, ou pour la cire.

Je me permets donc de poser quelques questions au Conseil d'Etat :

1. Le Bayvarol est-il disponible en vente libre ou seulement contre signature pour ainsi avoir un contrôle sur ce qui est placé dans les ruches et par qui?
2. Est-il vrai que certains apiculteurs professionnels utilisent ce produit pour leurs ruches dans notre canton?
3. Quand bien même le seuil de tolérance théorique dans le miel de ce produit est de zéro milligramme par kilo, (http://www.agroscope.admin.ch/data/publikationen/1324390054_af84_f_web.pdf) qu'en est-il des traces de ce produit dans le miel vendu ? Est-ce potentiellement dangereux pour le consommateur ?
4. A-t-on constaté des résistances à ce produit par le varroa, ce qui pourrait inciter à utiliser davantage de Bayvarol ? Qui contrôle l'efficacité de ce produit ? Des méthodes employant l'acide formique et l'acide oxalique ne seraient-elles pas souhaitables pour éviter des résistances du varroa à la fluméthrine ?
5. Comment le laboratoire cantonal contrôle-t-il les miels suisses ?
6. Où les résultats des analyses sont-ils publiés ? Sont-ils publics ?
7. Sinon comment obtenir ces résultats ?

Claudine Dind

Morges, le 24 janvier 2012

(pas de développement)